



Déclaration au CDEN du 5 juillet 2016

Cette fin d'année scolaire est marquée par un climat de tension extrême. La FSU63 rappelle qu'en ce moment même, a lieu une manifestation contre la loi travail à l'appel de la FSU, de la CGT, de FO, de solidaires et de l'UNEF. C'est la douzième journée d'action en quatre mois. Insistant sur les violences commises en marge des manifestations, le Premier Ministre entend ainsi discréditer la CGT spécifiquement ciblée, qui s'en est pourtant démarquée et détourner l'opinion publique de ce qui fait le cœur de la contestation, un projet de loi refusé par une majorité de Français et sans majorité à l'assemblée. Cette tactique ne convainc pas, pas plus que l'autoritarisme de Monsieur Valls. Un sondage publié samedi 18 juin montrait que 60 % des personnes interrogées continuaient à considérer que la demande de retrait de la loi Travail était justifiée. Pourtant Monsieur Valls s'enferme dans la logique d'affrontement, annonce que l'objectif est une adoption rapide du texte, va jusqu'à remettre en cause le droit de manifester. Messieurs Valls et Hollande pèsent de tout leur poids pour faire passer la loi Travail, passant au-dessus des députés par le biais du 49.3 et du gouvernement.

Dans ce contexte, les succès de la manifestation nationale du 14 juin et des manifestations du 23 et du 28 juin montrent que la détermination des salariés, jeunes et retraités ne faiblit pas et se poursuivra à la rentrée scolaire.

Comment imaginer que l'inversion de la hiérarchie des normes au cœur de la loi travail ne soit pas transposée dans la Fonction Publique et ne mette en péril le statut des fonctionnaires ? Elle serait déjà applicable à certains personnels de l'Éducation dont les contrats relèvent du droit privé.

SECOND DEGRE

Réforme du collège

Dans l'Éducation, la posture d'autoritarisme sévit également et, après plus d'un an de combat contre la réforme du collège 2016, la Ministre de l'Éducation nationale n'a toujours pas daigné recevoir l'intersyndicale, des mesures d'intimidation ont été prises à l'encontre de ceux qui refusaient les formations imposées, les pressions se font pour imposer les « bonnes pratiques ». Les différentes actions menées par la profession avec la FSU ont permis de faire évoluer la position de nombreux parents d'élèves. Des chefs d'établissements et IPR temporisent et atténuent certains aspects de la réforme. Cependant les principes d'une autonomie aux mains des directions, la mise en concurrence des disciplines, voir le danger encouru par certaines, entrent en application.

Mesures sur les carrières

Le gouvernement essaie, sans y arriver, de compenser le hiatus qui s'est créé entre lui et les personnels du second degré par l'annonce de mesures sur les carrières. Après le point d'indice, très faiblement revalorisé en deux temps, un plan combinant refonte des carrières et revalorisation indiciaire a été acté le 1er juin. Certains éléments sont positifs, le fait par exemple d'un rythme unique à deux exceptions près pour la classe normale mais d'une part le calendrier est trop tardif et trop étalé dans le temps, d'autre part certaines propositions doivent être revues comme les modalités d'accès à la classe exceptionnelle, l'absence de garantie d'un accès à la hors-classe pour tous. Dans tous les cas, ce dispositif ne peut être qu'une première étape d'une revalorisation plus significative des personnels du second degré et ne peut être une contrepartie aux attaques contre le métier.

Mixité sociale

Alors que l'assouplissement de la carte scolaire en 2007 a contribué à l'aggravation des processus de ségrégation scolaire, le SNES-FSU est demandeur d'une réflexion de fond sur la carte scolaire, sur ce qui fait l'attractivité de tel ou tel collège, mais il rappelle qu'il est nécessaire de travailler aussi sur la politique de la ville pour sortir des quartiers ghettos, ainsi que sur l'implantation des établissements privés et les faveurs qui leur sont accordées par certaines collectivités et le ministère.

Cette expérimentation n'exonère pas le ministère de travailler aux autres leviers : l'amélioration des conditions de travail et de vie dans les établissements, ainsi que de la formation des personnels, la politique d'éducation prioritaire, la réflexion sur le rôle des options et des dispositifs dans le choix que les parents font des établissements, de l'enseignement public ou privé. De ce point de vue, la réforme du collège est mortifère à la fois pour la mixité sociale dans les collèges qu'elle conduira à mettre en concurrence, et pour la réussite des élèves des milieux populaires, que la conception des EPI va mettre encore davantage en difficulté.

Convention-cadre

La semaine dernière, nous avons eu communication du projet de convention-cadre pour un aménagement du territoire scolaire du Puy-de-Dôme. Cette communication tardive ne nous a pas permis de l'étudier, et il nous semble que, comme lors du CTA du 1er juillet, nous devons nous limiter dans ce CDEN à une présentation de ce projet.

AED et AESH-CO

Le taux d'encadrement trop faible dans les services de vie scolaire est une évidence et si la dotation financière globale permettant d'employer des EAD est stable, elle reste insuffisante. D'ailleurs pour nous la demande forte d'accueillir des jeunes en service civique sur des missions clairement dévolues normalement aux AED et CPE (suivi des élèves décrocheurs, éducation à la citoyenneté, à la laïcité...) acte cette insuffisance et n'est pas la bonne réponse. Elle n'est pas à la hauteur des besoins en encadrement dans les Vie Scolaire des établissements. La dotation en moyens devant permettre le recrutement de plus de 2000 personnes en qualité d'AED au niveau national n'a aucun impact dans notre académie ou l'on oppose les établissements classés en éducation prioritaire aux autres par des redéploiements qui font que certains établissements sont à l'étiage.

Concernant l'accompagnement du handicap, les moyens sont insuffisants en AESH, AVSI et AVSCO ne permettant pas à tous les élèves en situation de handicap de recevoir les compensations dont ils ont besoin pour poursuivre une scolarité dans de bonnes conditions et permettre enfin une réelle application de la loi de 2005.

Nous dénonçons par ailleurs, la baisse des quotités de service pour des AED en poste alors même que la dotation établissement ne baisse pas, voire augmente. Le chantage au réemploi est aussi en hausse dans de nombreux établissements où l'AED doit faire "ce qu'on lui demande" s'il veut conserver son emploi. De par l'organisation induite dans les établissements par ces manquements, de nombreux AED se voient dans l'impossibilité de mener de front leurs études avec des services hebdomadaires pouvant être supérieurs à 41h pour des pleins temps.

Il est également de plus en plus difficile pour les AED de pouvoir obtenir leur crédit formation de 200h ou 100h année, la situation est très variable selon les établissements. De fait il y a là l'idée de privilégier l'emploi de personnes n'étant pas en poursuite d'études pour gagner des heures de service, ce que nous dénonçons.

PREMIER DEGRE

La dotation

Le cadre contraignant imposé par une dotation ministérielle insuffisante dans lequel s'est déroulé le dernier CTSD a conduit à ce que l'Inspection d'Académie ne puisse pas répondre à la grande majorité des besoins exprimés par nos collègues enseignants.

C'est pourquoi la FSU ainsi que SUD et FO ont voté contre les mesures de cartes scolaires qui vous sont présentées aujourd'hui au CDEN, le SE-UNSA s'étant abstenu.

En quelque sorte, le ministère fait les choses à l'envers. Il serait temps de partir de ce que demandent les enseignants pour mener à bien leur mission, de recenser les besoins de chaque école pour chiffrer une dotation en poste qui corresponde à ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du service public d'éducation.

La FSU le dit et le répète : une dotation de 15 postes budgétaires pour notre département est bien insuffisante pour répondre aux besoins et à l'ambition de la réussite de tous les élèves. Avec 15 postes, l'Inspection d'Académie ne peut pas faire de miracle même en essayant de faire de son mieux. Fondamentalement la situation des écoles du département ne peut pas changer avec si peu de moyens.

En effet, comment faire face aux nouvelles incitations de la Ministre concernant l'accueil des TPS ? En effet les décisions de carte scolaire entérinées aujourd'hui vont empêcher de nombreuses écoles de notre département d'accueillir les enfants de moins de trois ans ?

Comment répondre aux besoins des écoles en REP+ qui demanderaient une attention particulière pour une meilleure prise en charge des enfants en difficultés scolaires et sociales ? Comment répondre aux besoins des écoles qui, de part leur situation mériteraient aussi de relever de l'éducation prioritaire et qui par manque de moyens en sont exclues ?

Quelles conditions d'accueil offrons-nous aux élèves porteurs de handicap lorsque les effectifs sont au-delà de 25 par classe ?

Comment prendre en charge de façon correcte la difficulté scolaire alors que les RASED sont sous dotés ?

Si les RPI ont été protégés lors de la première étude de la carte scolaire, ce qui est une bonne chose, il n'en demeure pas moins que bon nombre d'écoles rurales mériteraient le même traitement. Lorsque les conditions se dégradent, les parents scolarisent leurs enfants dans des écoles de bourgs plus importants ou dans le privé.

Cela a des conséquences graves sur la pérennisation et l'avenir même de ces écoles mais aussi sur la vie des territoires qui se désertifient. N'oublions pas que dans le Puy de Dôme, 163 communes sont sans école ce qui induit des temps de trajets importants pour les enfants.

Les mesures

De part les conditions faites à l'administration par le Ministère, le recours obligé à la règle à calcul conduit à des situations que l'on peut qualifier d'ubuesques : certaines écoles ayant obtenu une ouverture récente se voient fragilisées par une fermeture alors que seulement deux ou trois élèves manquent à l'appel alors que des mouvements de population sur leur secteur laissent présager des inscriptions pendant l'été ou à la rentrée. A l'inverse, des fermetures fermes ou conditionnelles décidées en février doivent aujourd'hui être abandonnées au regard de la situation des écoles concernées. C'est ainsi que 9 réouvertures ont été prononcées par l'administration lors de la commission carte scolaire du 24 juin.

Parmi les nombreuses situations délicates, nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs écoles.

→ En REP+, **CLERMONT Jules Vallès**, 80 élèves, 3 classes après fermeture avec une moyenne de 26,6 et problème d'accueil des TPS. Il faut abandonner la fermeture pour

cette école.

→ En RPI il faut des ouvertures :

- **Les PRADEAUX - LAMONTGIE** avec 27 élèves de moyenne,
- **CHAPDES-BEAUFORT - PULVERIERES** avec 133 élèves pour 5 classes, soit 26,6 élèves de moyenne doublé d'un problème pour l'accueil des TPS,
- **Le BREUIL-sur-COUZE** 132 pour 5 classes soit 26,4 de moyenne,
- **AURIERES – St BONNET-près-d'ORCIVAL – VERNINES**, 134 élèves pour 5 classes, 26,8 élèves de moyenne avec des classes à 29 enfants porteurs de handicaps. Nous demandons l'abandon de fermeture sur le RPI **CHADELEUF – SAUVAGNAT Ste MARTHE - PARDINES**

→ En maternelle, l'abandon de la fermeture à **CHATEAUGAY Les Cèdres** avec 27 élèves de moyenne, pose problème pour accueillir les TPS.

→ En primaire ou élémentaire, une ouverture à **ISSOIRE Bizaleix**, 128 élèves, 5 classes et 25,6 élèves de moyenne avec inclusion des élèves en ULIS.

→ L'abandon de la fermeture à **St BABEL**, 104 élèves, 4 classes et 26 élèves de moyenne (avec 33 élèves en CM1/CM2)

Scolarisation des enfants de migrants

Nous souhaitons aussi aborder la question de la scolarisation des enfants de migrants, demandeurs d'asile. Madame la Ministre s'est engagée solennellement en septembre dernier à donner les moyens pour accueillir correctement ces enfants dans nos écoles. Or, force est de constater un décalage entre les discours et la réalité.

En effet, l'école Jacquemarts d'Aigueperse qui scolarise les enfants des familles prises en charge par le CADA de Bussières et Pruns, annonce une augmentation du nombre de familles, donc d'enfants accueillis pour la rentrée prochaine. L'équipe enseignante demande de passer d'un demi-poste de soutien linguistique à un poste à temps plein pour faire face à cette situation. Malheureusement, le projet de carte scolaire ne l'a pas pris en compte. Alors que se met en place un CADA diffus sur le Livradois concernant les communes d'Ambert, Saint-Germain-l'Herm, Cunlhat et Saint-Amant-Roche-Savine, l'administration propose de fermer une classe à Saint-Amant, l'école passant de trois à deux classes sans tenir compte du fait qu'à la rentrée, des enfants de migrants, demandeurs d'asile seront présents dans ces classes. Madame la Préfète, monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous demandons d'accorder le demi poste supplémentaire demandé par l'école d'Aigueperse et de laisser l'école de Saint Amant-Roche-Savine à trois classes pour permettre de répondre aux besoins spécifiques de ce public.

Par ailleurs, nous avons été alertés par RESF sur le grave problème que rencontrent les jeunes étrangers isolés analphabètes. Actuellement ils sont une dizaine dans le département du Puy de Dôme. Ce sont les plus démunis qui restent abandonnés par le système scolaire. Ils fréquentent avec une assiduité exemplaire les cours assurés par les associations. Mais ces apprentissages sont insuffisants malgré les compétences des personnes qui en ont la charge. La preuve en est que les positionnements effectués par le Casnav, après une année entière de ces cours, ne leur permettent que rarement d'accéder aux UP2A ou a fortiori à un Lycée. C'est un drame pour eux : ils atteignent ainsi leur majorité sans avoir pu entreprendre une formation!

Cette situation est d'autant plus terrible que la majorité signifie aussi pour eux la fin de leur prise en charge par l'Ase ainsi que la nécessité d'obtenir un titre de séjour en France. Or ce titre ne leur est accordé que s'ils sont en cours de formation professionnelle! Ces jeunes se retrouvent donc à 18 ans sans aucune formation, sans hébergement, sans ressources et sans papiers ! Quel avenir pourraient-ils avoir ?

C'est pourquoi nous sollicitons l'ouverture d'une classe qui offrirait à ces jeunes une véritable alphabétisation afin qu'ils puissent ensuite avoir accès à une formation professionnelle. C'est leur insertion dans la société qui est en jeu et nous ne doutons pas que vous y serez sensible.

Postes en milieu hospitalier

Toujours en matière de carte scolaire, nous souhaitons faire part de notre inquiétude concernant les postes des enseignants en milieu hospitalier. En effet, pour 130 enfants hospitalisés, deux temps pleins seraient nécessaires au lieu des deux mi-temps qui y sont consacrés actuellement. L'éventuelle restructuration sur 3 sites dont nous avons eu échos, contribuerait à fragiliser ce dispositif en diminuant le temps de présence de l'enseignant sur chaque structure.

Rythmes scolaires

Alors que le rapport sur l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires est enfin publié, les affirmations ministérielles au sujet d'un lien mécanique entre nouveaux rythmes et réussite des élèves se trouvent quelque peu ébranlées.

Un mois après notre demande et un an après sa rédaction, le ministère publie enfin le rapport de l'Inspection générale sur l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires. Les affirmations ministérielles au sujet du lien mécanique, voire même presque magique, entre nouveaux rythmes scolaires et réussite des élèves se trouvent quelque peu ébranlées.

Si le rapport indique que la matinée supplémentaire permettrait de mieux traiter les programmes, il souligne cependant que ce sont les fondamentaux (maths et français) qui en profitent au détriment d'autres matières (arts, sciences et EPS notamment) pourtant essentielles dans la construction des apprentissages. Dans ce cadre, la FSU n'acceptera aucune substitution du périscolaire au scolaire. L'enseignement de ces matières revient à l'école !

L'école maternelle est également sur la sellette. Le rapport alerte sur une réduction de temps d'apprentissage et « une augmentation de l'absentéisme, [qui] si elle se confirmait, serait de nature à remettre en question l'intérêt pédagogique de la réforme notamment en éducation prioritaire ». De la même manière, il faut prendre très au sérieux le sentiment de fatigue accrue des enfants dont un grand nombre d'enseignants se font les témoins.

Il est important de creuser sérieusement cette question pour ce qu'elle engendrerait et qui se situe à l'opposé de l'esprit de la réforme : un déficit de concentration et davantage d'énerverment notamment en fin de semaine.

En somme, ce rapport confirme un certain nombre de points d'alerte que le SNUipp-FSU avait déjà fait valoir à travers ses enquêtes menées avec les enseignants. Dès la fin 2014, nos collègues s'inquiétaient d'une plus grande fatigue des élèves, de difficultés en maternelle, des inégalités d'offre périscolaire liées aux capacités de financement des communes. Ils disaient aussi que cette réforme avait dégradé leurs conditions de travail

Ce dossier est donc loin d'être clos. De nombreuses évolutions sont indispensables. L'organisation de l'année, de la semaine et de la journée doit être remise à plat. Cela nécessite l'écriture d'un nouveau décret sur l'aménagement des temps scolaires afin de gommer les difficultés relevées dans ce rapport.

Enfin, nous rappelons que le taux d'encadrement des élèves est un facteur de réussite scolaire mais également l'assurance de bonnes conditions de travail pour les enseignants. C'est pourquoi, monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame la Préfète, nous vous demandons d'interpeler, dès à présent, le Ministère pour qu'il abonde le département en moyens supplémentaires pour la prochaine rentrée scolaire.

Les élus FSU au CDEN,
Philippe BOULARD, Valérie DUPONT,
Didier LIENNART, Joëlle MASSON